|  |
| --- |
| **FONDS AFRICAIN POUR LA PROTECTION DES ENFANTS**  **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**  ***Initiative innovante d’accompagnement à l’éducation des enfants et jeunes*** |

# Contexte et justification

Les enfants et les jeunes constituent une partie importante des mouvements de populations et les causes justifiant cette mobilité sont très diverses : pauvreté extrême, volonté d’accéder à une offre éducative de qualité, recherche d’opportunités, tradition familiale ou sociale de migration, fuite des violences, instabilité politique ou liée aux conflits et problèmes environnementaux, ou tout simplement la quête d’un mieux-être.

Le SSI-AO a pour mission la protection holistique des enfants, en particulier ceux qui ont quitté leurs familles et leurs pays pour des raisons diverses et se retrouvent dans des situations difficiles, à travers la délivrance d’un travail social transnational et national de qualité, individualisé et fondé sur les droits et les besoins.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le SSI-AO a initié un mécanisme de financement : le Fonds Africain pour la Protection des Enfants . Ce mécanisme vise à mobiliser des fonds auprès des particuliers, du secteur privé et des institutions, pour une protection globale de l’Enfance Africaine. Le Fonds est exécuté selon une stratégie basée sur les besoins, sans considération religieuse, ethnique, politique ou autres. Il sert également de Centre et de Point de prestation de services pour le décaissement de fonds des particuliers pour satisfaire les besoins de leurs frères, sœurs et proches dans les domaines adressés par le Fonds.

A travers le FAPE, le service sociale Afrique de l’ouest lance dans le cadre du projet Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique de l’Ouest et du Nord un appel à candidature pour l’accompagnement à l’éducation des enfants et jeunes

# Objectif

L’objectif est de mettre en place des systèmes éducatifs alternatifs pour donner des chances adaptées aux enfants et jeunes ayant des besoins spécifiques.

Il s’agit donc d’encourager, d’identifier, de financer et d’accompagner des initiatives de formation alternative pour des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité hors de leurs familles.

Ces initiatives s’orienteront vers les jeunes qui n’ont pas eu la possibilité de suivre des cycles formels, d’acquérir des connaissances et savoirs afin de les préparer sur des métiers ou des compétences spécifiques.

Pour cette première cohorte, 5 initiatives dans le domaine de la formation alternative en faveur des enfants, des jeunes hommes et jeunes femmes de retour dans leurs communautés ou en situation de mobilité seront sélectionnées.

# Couverture géographique

L’appel à initiative couvre l’ensemble des pays membres de la CEDEAO.

# domaine concerne

L’appel encourage les idées novatrices dans le domaine de la formation alternative. La formation alternative peut être qualifiée comme un dispositif de formation primaire ou post-primaire qui accompagne dans l’acquisition de savoir pour les jeunes qui, soient n’ont pas achevé le cycle d’éducation de base, soient sont sortis en cours de route.

# Public cible

Cet appel est une initiative pilote qui s’adresse aux associations œuvrant dans le domaine de la protection des enfants et Jeunes.

# Montants des projets

Montant pour chaque projet sera compris entre 10 000 et 15 000 euros.

# Nature des dépenses

Les dépenses éligibles pour ce fonds sont relatives aux activités de formation et d’accompagnement des enfants et des jeunes.

Les types d’initiatives et de dépenses non admissibles aux fonds

* Les projets de construction ;
* Les projets à vocation culturelle ;
* Les projets à caractère d’urgence, d’infrastructures médicales et sanitaires ;
* Achat de véhicule.

# Critères de sélection

Originalité de l’action

Expérience/savoir-faire ou motivation démontrée du candidat dans le secteur de l’action ;

Pertinence du choix des bénéficiaires

Durabilité/perspectives de l’initiative pilote

# Durée de l’action

Selon la proposition de l’initiative.

# Composition du dossier

* Formulaire de candidature rempli
* Documents de l’association

# Méthode de sélection

Les documents qui feront l’objet d’examen sont :

* Le formulaire de candidature
* Des informations fiables sur le mode de versement financier
* Les documents d’identité de l’association (statut, règlement intérieur, récépissé)

L’évaluation des propositions complète sera faite en tenant compte des critères de sélection.

# Date limite et lieu de soumission :

Les dossiers de candidature (formulaire de candidature et les dossiers exigés) doivent être envoyés en un document unique PDF, exclusivement par mail à l’adresse [infos@ssiao.org](mailto:infos@ssiao.org) au plus tard le **10 janvier 2023 à 18h GMT.**

Seuls les dossiers envoyés dans le délai requis à cette adresse courriel seront examinés.

N.B. : **Seuls les répondants présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.**

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l’adresse suivante : [infos@ssiao.org](mailto:infos@ssiao.org)

NB : Les associations qui seront retenues s’engagent à :

* Respecter les politiques du SSI-AO (anti-fraude, code d’éthique, safegarding, protection de l’enfance, fiche de consentement);
* Signer le document d’engagement pour la mise en œuvre efficiente de l’initiative ;
* Respecter les procédures financières et de redevabilité du SSI-AO.

# RESERVE

Le SSI-AO se réservent le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel à initiatives.